



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 juin 2016, 20h00

salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2016
3. Comptes 2015 de la commune
4. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 165'800.- pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau avant participation financière de tiers
5. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 121'500.- pour l'aménagement du giratoire de la Brena
6. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit pour divers travaux de réfection, extension et entretien du port pouvant intervenir en 2016
7. Rapport à l'appui du Règlement pour l'attribution de subventions aux associations d'animations pour les aînés
8. Rapport et arrêté concernant la modification des articles 2.19 et 2.20 de l'Arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux du 30 septembre 2014
9. Rapport et arrêté concernant la modification de l'article 62 du Règlement du Conseil général concernant la distribution de l'eau du 17 mars 2015
10. Rapport et arrêtés relatifs à l'attribution d'un crédit pour un subventionnement communal aux soins dentaires des enfants en âge de scolarité
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et question
13. Divers

Le président, **M. Philippe DuPasquier**, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **39** conseillers généraux.

2 sont excusés : MM. Ivan Calderon et Roberto Ronchi

Conseil communal in corpore.

Unanimité : **38** ; Majorité absolue : **20**

2. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2016

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2015 de la commune

Mme Edith Aubron (CC). C'est avec une satisfaction certaine que le Conseil communal présente les comptes 2015, derniers de la législature. En effet, le résultat est à nouveau positif. Un bénéfice qui, sans les opérations particulières, dépasse les 2 mio de francs, comparable donc à celui de 2014. Les bénéfices de ces 2 années cumulées auront permis de couvrir le coût à hauteur de près de 4 mio du passage au principe d'échéance, rattrapage induit selon la nouvelle loi sur les finances par un changement des règles comptables. Pour rappel, le budget 2015 prévoyait d'assumer l'entier de cette charge et donc un déficit de 2,9 mio. Il faut relever que le choix audacieux de fixer le coefficient d'impôt à 58 aura été assumé avec succès. Les charges globales sont bien maîtrisées et relativement stables sur ces 3 années. Les résultats positifs s'expliquent principalement par l'augmentation du montant des recettes fiscales, en lien avec la bonne conjoncture de ces 2 dernières années mais surtout grâce à la nouvelle répartition de l'impôt entre le canton et les communes. Cela, alors même que la réforme entamée a été appliquée dans une version partielle et transitoire. Le Conseil communal se réjouit ainsi de l'augmentation de la fortune communale. Une bonne gestion des emprunts permet à la commune d'assurer les liquidités nécessaires au fonctionnement tout en diminuant le montant global des intérêts, grâce à l'opportunité de taux particulièrement bas. En 2013 et 2014, la commune avait bénéficié d'un apport de liquidités grâce au versement de la subvention cantonale pour la fusion de 4,2 mio. Au niveau des comptes, il faut relever que les investissements sont en forte hausse par rapport aux 2 exercices précédents. Toutefois, le montant net 2015 investi respecte la limite du frein à l'endettement selon le règlement communal sur les finances. Le plan des investissements se déploie sur plusieurs années et nécessite un suivi important de la part du personnel communal. Le début de législature de notre nouvelle commune n'était pas propice au développement de projets qui auraient nécessités une surcharge de travail supplémentaire. Au sujet de Prévoyance.ne, en lien avec la demande inscrite au rapport de la fiduciaire, le Conseil communal avait indiqué, dans le rapport au budget 2016, que la provision nécessaire pour couvrir la part communale à verser en 2039 au plus tard, serait effectuée en parallèle à la revalorisation du patrimoine administratif communal en 2016. Or, mercredi dernier, sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil s'est prononcé sur un assouplissement des mesures adoptées en 2013, en renonçant à l'obligation d'un passage à un taux de couverture à 100%. Cette décision représente un allègement de la charge pour la commune et de ce fait, la provision ne devrait donc plus être nécessaire, en tout cas pas à hauteur des montants initialement calculés. Pour conclure, il convient de mettre en regard les perspectives dans un contexte cantonal :

- La réforme de la fiscalité n'est pas aboutie et la bascule de 3 points supplémentaires annoncée est controversée,
- Le programme d'assainissement des finances cantonales est encore à l'étude avec un montant toujours estimé à hauteur de 40 millions environ à charge des communes,
- Le rapport sur la réforme de la péréquation est actuellement en consultation auprès des communes. Le projet est largement remis en cause par une grande majorité d'entre elles.

Le contexte reste difficile et les autorités de notre commune doivent se montrer prudentes afin d'anticiper, comme cela a été fait au cours de cette législature, les lourdes charges et les diminutions des recettes fiscales à venir. L'enjeu est donc de pérenniser l'équilibre tout en faisant preuve d'audace. Pour terminer, il faut soulever les éléments techniques principaux auxquels le service des finances a dû faire face au cours de cette législature. La constitution de Milvignes a nécessité l'élaboration d'un budget 2013 unique, la création d'un plan comptable unifié, le transfert des données sur un même outil de gestion, entre autres. Puis, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances a induit un travail administratif plus complexe. En parallèle, le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 représente un changement considérable au niveau de la méthodologie. L'utilisation du nouveau logiciel de comptabilité et gestion Abacus a nécessité à la fois un transfert des données et la mise en œuvre de nombreuses procédures exigées par ces changements. Les prochains défis sont encore l'élaboration d'un système de contrôle interne, de la procédure du contrôle de gestion ainsi que du plan financier et des tâches.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). La commission financière se réjouit de ce résultat positif de CHF 137'929.-. Cela a permis, avec le résultat de 2014, de couvrir les coûts spécifiques liés au principe d'échéance de la nouvelle loi sur les finances, prévoyance et facture sociale payée en avance, 2x sur 2015. Ce résultat est dû à une hausse des recettes sur les personnes physiques, CHF 254'000.- sur les revenus standards, CHF 331'000.- sur les récupérations et insuffisances d'impôts et CHF 250'000.- sur la fortune. La participation communale à la péréquation est comme budgétée de CHF 3'000'000.-, CHF 600'000.- de moins qu'en 2014. Les investissements sont de CHF 2'668'000.- alors qu'ils ont été de CHF 1'000'000 en 2014, avec une insuffisance de financement de CHF 400'000.-. La Commission financière a obtenu les réponses aux questions posées, on peut noter que la participation communale au déficit des ambulances est passé de CHF 178'000.- en 2014 à CHF 359'000.- en 2015. Les frais d'avocats ont plus que doublé par rapport à 2014, mais ce montant ne devrait pas diminuer ces prochaines années. L'urbanisme constitue les 2/3 des affaires qui nécessitent des avis juridiques. Diminution au niveau du ramassage des déchets urbains passant de CHF 175'000.- à CHF 119'000.-. Les trois containers installés dans chaque commune ont permis de diminuer la facture. Prévision encore à la baisse pour 2017. La Commission financière souligne aussi une saine gestion des emprunts avec CHF 700'000.- de moins qu'en 2014 à un taux moyen de 2.21%. La fortune a augmenté d'un million suite à la vente immobilière, rue du Sentier à Colombier et se monte à CHF 8'327'000.-. La Commission remercie l'administration et le Conseil communal pour son engagement dans la maîtrise des coûts. La Commission financière accepte les comptes à l'unanimité.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe a eu le plaisir de constater que les comptes, malgré le fait que le budget prévoyait un déficit de CHF 2'932'290.-, dégageaient un bénéfice de CHF 137'929.65, soit un delta de plus de 3 millions. Il est vrai que la bonne conjoncture a beaucoup contribué à ce résultat positif, mais il ne faut pas oublier la bonne maîtrise des charges communales. La Grappe tient à remercier l'administration pour l'énorme travail qui a été fourni pour le bouclage de ces comptes. La Grappe approuve à l'unanimité les comptes soumis.

M. Daniel Etter (PLR). Le PLR a reçu une réponse à chacune de ses questions. Faire un budget et tenir des comptes précis n'est pas un exercice facile, vu que les recettes fiscales peuvent beaucoup varier. Le groupe est satisfait de voir les comptes positifs traduits par une très bonne conjoncture pour les personnes physiques et une très bonne maîtrise des charges communales. Il faut surtout rester vigilant pour les années à venir,

afin de maintenir un coefficient fiscal très attractif. Le groupe remercie toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du rapport des comptes et accepte à l'unanimité les comptes 2015 ainsi présentés.

M. François Gubler (PS). Le groupe socialiste est bien sûr satisfait que les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 137'930.-, ce qui améliore sensiblement la fortune nette de la commune. Cette situation est bien meilleure que le montant estimé d'un déficit de CHF 2'932'290.-, grâce à la mise en réserve d'un montant conséquent lors du bouclage des comptes 2014, afin de faire face au nouveau principe d'échéance des charges de l'action sociale. Les recettes fiscales aussi ont représenté une bonne surprise, espérons que la conjoncture continue sur cette lancée et que les recettes fiscales ne soient pas en diminution à futur. Néanmoins, le groupe socialiste s'inquiète depuis plusieurs exercices du retard pris dans l'entretien du patrimoine tant financier qu'administratif. En effet, il se trouve, dans plusieurs rubriques, des frais d'entretien importants et dépassant les budgets alloués, ce qui représente un manque de prévoyance en ce qui concerne l'entretien des bâtiments communaux. Le groupe socialiste souhaite vivement que le Conseil communal s'attache à établir un programme d'entretien pour ces prochaines années afin d'éviter ces surprises. Il paraît téméraire à long terme de privilégier un coefficient d'impôt très bas au détriment de l'entretien du patrimoine. Le groupe socialiste entre en matière pour les comptes 2015, approuve les comptes et accepte l'arrêté proposé. Pour terminer, le groupe socialiste remercie le Conseil communal de son travail et tous les acteurs communaux de leurs contributions respectives au résultat de l'exercice 2015.

Les comptes 2015 sont passés en revue chapitre par chapitre.

M. François Gubler (PS). Dans le dernier quart de la page 3, sous « Emprunts », l'échéance de la dette consolidée est au 31.12.2015 et non pas 2014.

M. Daniel Sigg (Les Verts). Compte 210.312.051, souhaite savoir, concernant la fuite d'eau sur la colonne du collègue d'Auvernier, si pour l'avenir des mesures seront prises, et si du monitoring est prévu à intervalle un peu plus régulier pour éviter ce genre de surprises.

Mme Josette Schaer (CC) confirme et informe que cela a également été demandé par la Commission financière.

M. Hugues Scheurer (PLR) rappelle qu'il a été demandé au Conseil communal de communiquer le détail des subventions culturelles.

Mme Marie-France Matter (CC) informe sur comptes 2015 relatifs au Théâtre de Colombier en présentant un PPT détaillé. Les spectacles d'accueil présentés de février à juin ont été élaborés avec la collaboration de M. Robert Bouvier. Mme Valéria Aubert s'est chargée avec succès de la programmation du 2^e semestre. Les frais occasionnés par les spectacles d'accueil sont nombreux. Des recettes perçues doivent être déduits : les cachets de l'artiste, avec partage des recettes éventuelles, les repas, le catering, les déplacements, l'hébergement, les affiches, les flyers, la publicité, la régie, les droits d'auteur et les commissions. Durant l'année 2015, la commune a accueilli 9 spectacles et 3 séances de cinéma de La Lanterne magique. Au niveau des recettes de la billetterie, il y a une augmentation de 39% par rapport au budget 2015 et un montant total de CHF 33'347.-. Les frais liés à l'accueil des artistes ont augmenté de 16%. Un montant de CHF 10'500.- a été encaissé du sponsoring grâce aux démarches effectuées par Mme Aubert. Au niveau des locations, 25 locations de la salle de spectacle ont été enregistrées, lesquelles représentent 49 jours, et 6 locations du foyer-bar. Le revenu

total des locations se monte à CHF 29'715.- alors que CHF 25'500.- étaient budgétisés, ce qui représente tout de même un léger bénéfice. Le public est conquis par la qualité des spectacles d'accueil. Le partenariat avec La Lanterne Magique a permis d'ouvrir le Théâtre à une nouvelle catégorie de spectateurs, soit les enfants en famille. Les locations sont en constante augmentation, démontrant ainsi l'engouement des artistes pour la salle de spectacles. Le Théâtre de Colombier a renoué avec le succès, puisque depuis 2014, ce sont quelque 10'000 spectateurs qui ont fréquenté la salle lors de spectacles d'accueil de location.

M. Louis Godet (Vert'Lib). A la position **342.312.002**, le montant des charges semble énorme pour une année sèche (CHF 45'000.- d'eau). M. Godet demande des explications.

Mme Marie-France Matter (CC). Renseignements pris auprès de Eli10, ce poste concerne tout ce qui est à Champ-Rond, donc les 2 terrains et les vestiaires à Bôle, le terrain de Planeyse et la bergerie. L'eau facturée pour les terrains du FC Auvernier ou ceux du FC Colombier ou du FC Bôle ne l'est pas au même tarif. Pour Auvernier, environ 2500m³ d'eau ont été utilisés pour les vestiaires, les douches et l'arrosage du terrain. Pour Colombier, ce sont 5900m³ d'eau pour les 2 terrains des Chézards, à savoir que les terrains ont été arrosés en continu de avril à octobre vu la sécheresse. Concernant le poste susmentionné, pour les 2 terrains à Bôle et le petit terrain, ce sont 4075m³ d'eau utilisés. Il y a eu une ristourne de CHF 9'902.25 dans ce compte qui n'a pas été prise en compte 2015, car la note de crédit a été reçue en mars 2016. Il s'agit de la taxe d'épuration des eaux, qui figurera dans les comptes 2016.

Concernant le **340.365.000**, nous avons débité toutes les subventions que nous avons versées aux sociétés locales suivant le règlement adopté le 30 juin 2014 pour les sociétés formatrices.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) constate une subvention pour la fête villageoise de Colombier. Est-ce qu'il y en a pour Auvernier et Bôle ?

Mme Marie-France Matter (CC). Oui, mais en nature et non financière. Avant la fusion, Colombier accordait toujours CHF 2'400.-. Les subventions en nature ne sont pas chiffrées dans les comptes.

M. Louis Godet (Vert'Lib). A la position **700.313.000**, les analyses réseau et contrôle des eaux atteignent un montant qui dépasse les CHF 20'000.-. Or, ce montant semble excessivement élevé par rapport à ce que payaient les trois villages avant la fusion, car il était d'environ la moitié de ce montant autour de CHF 10'000.-. Est-ce qu'il y a une explication ?

M. Frédéric Laurent (CC) n'a pas d'explications à donner. La commune a normalement un contrat sur 5 ans avec Lab'eaux qui devrait couvrir cela dans un montant forfaitaire.

M. Daniel Sigg (Les Verts), concernant le poste **864.439.000**, constate avec plaisir que, tout à coup, il y a des revenus.

M. Frédéric Laurent (CC). Le CC est parvenu à convaincre Eli 10 de trouver une systématique pour maintenir correctement la turbine et faire les réparations nécessaires.

M. Philippe Donner (PLR). Poste **942.314.050** : pas de réfection de chemin, est-ce parce qu'on l'a reporté ? Le chemin mérite un entretien pour ceux qui y vont de temps en temps.

Mme Josette Schaer (CC). Le chemin qui traverse la propriété de la petite Sagneule, n'est pas propriété de la commune de Milvignes, mais d'un propriétaire individuel qui

n'entre pas facilement en matière pour une intervention sur son chemin. Ce sont donc des négociations qui durent. Finalement le syndicat d'élevage a trouvé qu'il fallait un plan B et ils ont livré de la chaille. Il faudra également refaire la toiture du bâtiment.

Bilan (charges et revenus par nature)

M. Daniel Sigg (Les Verts). B123.942.004, immeuble Longueville 1 : s'interroge sur les CHF 80'000.- d'augmentation du bien.

Mme Josette Schaer (CC). Il y a eu différents travaux pour ce montant-là. Le chauffage a été changé, une personne est décédée avec une succession répudiée, ce qui fait que la commune a dû prendre en charge intégralement l'évacuation de l'appartement. La personne y était depuis la création de l'immeuble, donc l'appartement a été refait complètement et les locaux Nomad ont été transformés en crèche. Cela a occasionné de nombreux travaux qui ont passé en investissement.

M. Daniel Sigg (Les Verts). B.143.342.000, centre sportif : CHF 1'200'000.- sont soudainement apparus. Se dit surpris qu'il n'y ait pas eu de crédit voté, ni d'achat l'année passée.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Il est passé du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Mis au vote, l'arrêté relatif aux comptes est accepté à l'unanimité.

4. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 165'800.- pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau avant participation financière de tiers

Mme Marlène Lanthemann (CC). Le projet du giratoire du Grand Ruau a, dès le départ, fait l'unanimité, tant de la part des habitants qui ont participé à la présentation des différents projets, des membres de la Commission technique et de la Commission d'urbanisme, du Conseil communal, que des membres des différents groupes politiques. Toutefois, si plusieurs personnes se sont montrées réticentes, c'était avant tout en raison du coût élevé. Le Conseil communal, conscient que ce n'est pas sur la réalisation de l'œuvre proprement dite qu'il allait pouvoir trouver des économies, mais sur les fondations, s'est alors approché de M. Adrien Pizzera, chef de l'Office de construction de la route nationale 5, pour lui demander d'établir un devis de construction de l'aménagement d'un socle différent, avec un disque, de 3,5m de diamètre environ. Le devis pour une telle fondation s'élèverait à CHF 33'000.-, car nous bénéficierions aussi de la synergie du chantier de la N5. Pour rappel, dans le projet initial, le coût des fondations, composées de 3 disques en béton plein, s'élevait à CHF 77'500.-. Le potentiel d'économie est donc de CHF 44'500.-. Dès lors, le Conseil communal propose un amendement et soumet une demande de crédit de CHF 121'300.- TTC, avant participations financières de tiers lesquelles s'élèvent à CHF 78'000.-. L'investissement pour la commune serait donc de CHF 43'300.-.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). La Commission, qui avait déjà étudié le projet lors d'une précédente réunion, observe que :

- le choix du mobile est maintenu ;
- l'OFROU, PMI et la Ville de Neuchâtel participeront financièrement à la réalisation du projet ce qui réduit, substantiellement, le montant de départ ;

- le giratoire est en légère déclivité ;
- le rapport s'avère flou quant à l'aménagement nécessaire pour ériger le socle, quant au choix des matériaux à utiliser et quant aux coûts réels induits.

En conséquence, par 4 voix favorables et 4 abstentions, motivées principalement par l'importance potentielle de l'investissement, la Commission recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit de CHF 165'800.-. Cependant, cette décision a été prise, évidemment, en l'absence de l'information donnée ce soir par la conseillère communale, soit coût de réalisation ramené à CHF 121'300.- francs, avant la participation financière de tiers.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). Cette demande a divisé la Commission financière notamment sur son lieu aux confins de la commune, soit aurait-elle vraiment un impact positif sur la commune de Milvignes, et bien évidemment son coût. Particulièrement sur l'aménagement du socle devisé à CHF 77'000.-. Au moment du vote, 2 membres de la Commission ont été favorables à ce projet, 4 défavorables et 2 se sont abstenus.

M. Patrice Blanc (PLR). Suite à la déclaration du Conseil communal, le crédit diminue quasiment de moitié. Dès lors, une suspension de séance est demandée.

Suspension de séance.

M. Louis Godet (PLR). La position du groupe PLR a évidemment changée suite à la nouvelle donne annoncée par le Conseil communal.

A l'origine, lors de la préparation du sujet, c'était essentiellement pour des raisons de coûts que ce projet était rejeté à raison de 2 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions. Maintenant, après l'interruption de séance, le groupe PLR dans sa grande majorité est favorable au crédit de ce giratoire. M. Godet ajoute à titre personnel, suite à sa rencontre avec le concepteur, M. Müller, que ce dernier a avoué un bémol dans le dossier technique concernant le poids de l'œuvre et expliqué le processus pour sa création, soit que la pièce doit être assemblée à Cressier, puis acheminée à Soleure pour un traitement thermique. Au niveau de la qualité de la réalisation, M. Godet se porte garant concernant l'entreprise de Cressier qu'il connaît bien. Concernant le coût, vu que Philip Morris met CHF 30'000.- et la Ville de Neuchâtel CHF 10'000.-, il serait dommage de renoncer à cet objet.

M. Marc Vuillomenet (PS). Si l'approche artistique est inédite et ludique, la couleur jaune paraît adaptée aux différents critères de cette œuvre, laquelle, avec des dimensions de 7.50 m de long et 4.70 m de haut, sera bien présente. Tenant compte des participations de Philip Morris et de la Ville, le coût final de CHF 43'300.- paraît raisonnable. C'est pourquoi, le groupe socialiste entre en matière et vote l'arrêté à l'unanimité.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Cela faisait bien longtemps qu'on parlait de ces deux ronds-points. L'OFROU a contacté la commune de Milvignes afin de savoir si elle souhaitait profiter de la création de ces giratoires pour les personnaliser. Le Conseil communal décida alors de lancer un concours d'idées ouvert à tous pour engager toute la population de Milvignes dans une réflexion sur l'opportunité qui était donnée de présenter Milvignes autrement. Superbe engouement de la population pour ce concours d'idées ; artistes locaux, artisans citoyens, ils furent 8 à suivre leur projet jusqu'au bout et venir le dévoiler dans une présentation publique à la population de Milvignes.

Au niveau financier aussi ce thème a été bien mené. Les investissements prévisionnels sont depuis longtemps dans les comptes de la commune pour l'élaboration du budget

2016, ces montants ont encore été ajustés à CHF 150'000.- pour les années 2016 et 2017. La Grappe apprécie lorsqu'un projet est aussi bien mené. Vu ces considérations, le vote préliminaire de la Grappe présentait une forte majorité en faveur de ce projet, les parlementaires du groupe votent donc chacun selon leur conviction.

Mme Dagmar Picci (PLR) intervient à titre personnel. Effectivement, ce rond-point mérite d'être un peu aménagé. Les coûts estimés sont tout à fait raisonnables pour une œuvre comme celle-là, mais elle souhaite signaler qu'il reste quand même une inconnue, qui est l'exposition au vent. Mme Picci souhaite qu'il soit noté qu'il est possible qu'un jour le quartier se plaigne car l'œuvre exposée au vent fait trop de bruit.

M. Daniel Etter (PLR) trouverait personnellement dommage, vu les avancées au niveau des recherches de fonds, de laisser passer une telle chance d'avoir enfin un rond-point digne de ce nom. Pour une fois, en un peu moins de 10 ans d'expérience en tant que conseiller général, M. Etter a la possibilité de voter autre chose qu'une route à réparer ou un bout de tuyau à changer.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 36 oui et 2 abstentions.

[Ndlr : concernant le vote de l'entrée en matière, voire motion d'ordre de M. Cottier, page 10]

5. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 121'500.- pour l'aménagement du giratoire de la Brena

Mme Marlène Lanthemann (CC). Les coûts sont ceux présentés dans le rapport, puisque là il n'y avait pas la problématique de la fondation de l'œuvre. C'est donc bien une demande de crédit de CHF 121'500.- pour l'aménagement du giratoire de la Brena qui est présentée.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). La Commission, qui avait déjà étudié le projet lors d'une précédente réunion, observe que le choix de l'œuvre est confirmé et correspond à celui de la population. Le giratoire constitue une porte d'entrée importante sur le réseau routier de la Commune. Le rapport s'avère peu précis quant au coût réel induit. En conséquence, par 6 voix favorables et 2 abstentions, motivées principalement par l'importance de l'investissement, la Commission recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit de CHF 121'500.-.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). Les remarques ont été les mêmes que pour l'objet précédent. Ces dépenses prévues dans les investissements 2016 respectent l'enveloppe globale des CHF 2'171.000.-, laissant même un disponible de CHF 90'000.-. Ce n'est cependant pas cela qui a poussé la Commission financière à dire oui. La position était la même que précédemment, avec un vote un peu différent, soit 1 voix pour, 4 contre et 3 abstentions. Une abstention supplémentaire était plutôt au niveau de l'esthétisme.

M. Jean-François Künzi (PS). Le groupe socialiste observe que la Commune a consulté la population sur le choix de l'œuvre et qu'elle doit passer à la phase de réalisation si elle ne veut pas se discréditer. Le giratoire, importante porte d'entrée ou de sortie sur le réseau routier communal, constitue une sorte de carte de visite. L'investissement s'avère important mais supportable. Le groupe socialiste demande au Conseil communal de veiller à la réduction maximale des coûts de réalisation. Ainsi, il approuve majoritairement l'arrêté et la demande de crédit de CHF 121'500.-.

M. Hugues Scheurer (PLR). « Sois différent, fais comme les autres ». C'est sur la base de cette curieuse injonction que les communes suisses rivalisent pour réaliser les plus beaux, les plus originaux et les plus prestigieux ronds-points. Marquer la grandeur de notre commune par des ronds-points ne témoignerait que de notre futilité et de notre vanité. Qui va acheter des buissons pour aménager son jardin et, quelques années plus tard, ceux-ci devenus enfin grands, arrache le tout pour réaménager son jardin ? Personne ne fait un tel gaspillage de temps, d'énergie et d'argent. Le giratoire de la Brena est aujourd'hui joliment arborisé. Aux buissons plantés sont venus s'ajouter des plantes sauvages, dont un cerisier et un noisetier. L'automobiliste pressé y voit quelques taches de couleur qui changent au cours des saisons, le cycliste y reconnaît quelques essences, dont il oublie généralement le nom. Quelles que soient les qualités du projet retenu, il apparaît au groupe PLR de Milvignes que cette dépense est superflue et il refuse donc cette demande de crédit.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). La Grappe, dans sa majorité, accepte le projet et son arrêté.

M. Pierre-Jean Erard (PLR) souhaite faire remarquer que ce magnifique cœur avec des oiseaux est, en réalité, une parodie de la Colombe de Picasso, œuvre qui est le symbole de la captivité. Elle a été faite par cet artiste au pire moment vécu par notre société européenne.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Question technique pour le Conseil communal : ce qui coûte finalement, ce sont les charges d'amortissement, calculées à 5% sur 20 ans. Est-ce que pour une œuvre d'art, il serait possible d'imaginer un amortissement à 4%, voire 2% sur 50 ans ?

Mme Marlène Lanthemann (CC). Renseignements pris, cela n'est pas possible.

M. Philippe Bärffuss (PS) souhaiterait savoir si le rond-point actuel de la Brena est conforme ou pas.

M. Patrice Blanc (PLR) s'adresse à l'assemblée à titre personnel et se dit ravi que l'aménagement du noyau central du giratoire du Grand Ruau ait été accepté. En ce qui concerne le giratoire de la Brena, sa perception par les automobilistes est parfaite, trop parfaite même. En effet, ce carrefour est en cuvette et donc visible en tous cas par les deux axes principaux que sont la route cantonale et la sortie autoroutière. Une vision qui est trop parfaite fait que les usagers et les conducteurs peuvent anticiper la présence ou non de véhicules et ont tendance très nettement à accélérer. Pour y remédier, il faut masquer la vision longitudinale et non pas transversale puisque la priorité est à l'anneau. Le résultat est conforme aujourd'hui parce que les plantations ont poussé et font que le giratoire répond à ce critère. Donc, ce giratoire est conforme, il répond au besoin de sécurité par ces plantations qui masquent la visibilité longitudinale, mais manifestement ces plantations de font pas du tout l'unanimité sur le plan esthétique. Il faut rappeler que cet aménagement est un aménagement minima qu'avait payé l'OFROU à l'époque de sa création. M. Blanc apprécie personnellement le projet et trouve qu'il correspond parfaitement à la commune par la présence de feuilles de vignes, de mouettes ou goélands, rappelant la vigne et le lac, même si certains y voient d'autres représentations moins sympathiques. M. Blanc se dit donc favorable à cet investissement, même si par manque de sponsors le crédit est plus important.

M. Louis Godet (Vert'Lib). Sans être favorable à dépenser de l'argent, CHF 120'000.-, c'est 0,3 % du budget global de Milvignes. Pour une fois, on fait quelque chose de beau. Il y a une image à communiquer. La dépense est faite une fois. M. Godet se dit également favorable à l'aménagement de ce giratoire.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 34 oui et 4 abstentions.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 21 oui, 15 non et 2 abstentions.

M. Bertrand Cottier (La Grappe) dépose une motion d'ordre concernant le vote du premier giratoire, car le président n'a pas fait voter l'entrée en matière. Selon le règlement, l'entrée en matière doit être votée avant le crédit.

Le président, M. Philippe DuPasquier, met donc au vote l'entrée en matière relative au rapport concernant la demande de crédit pour l'aménagement du giratoire du Grand Ruau. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

6. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit pour divers travaux de réfection, extension et entretien du port pouvant intervenir en 2016

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). Ces demandes de crédit par enveloppe sont inhabituelles, mais ces enveloppes budgétaires facilitent le travail du Conseil communal. Elles lui donnent une certaine autonomie et évitent des demandes de crédit à répétition pour des montants peu importants. Elles doivent respecter le frein à l'endettement et sont en principe destinées aux chapitres autofinancés. Dans cette demande, nous avons déjà des travaux qui sont prévus et cités. Avec ce genre de crédit, il n'est pas toujours le cas de les avoir aussi détaillés que ça. Donc, il faudra s'habituer à avoir des demandes d'objets ou des demandes d'enveloppes, mais l'avantage avec cette façon de faire est qu'à la fin des travaux, un compte-rendu est transmis au Conseil général. La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Philippe Egli (La Grappe). Les dépenses dont la liste est dressée en page 2 du rapport de l'exécutif sont toutes raisonnables et justifiées. De plus, elles n'influent pas sur les comptes de la commune, puisque le chapitre comptable du port est autonome. Et la réserve du port au bilan, encore augmentée par le résultat des comptes 2015, permettra de couvrir en grande partie ou totalement ces frais puisqu'elle se monte à quelque CHF315'000.- (compte n° B280.340.050). La Grappe s'est aussi intéressée à la forme, car le Conseil communal a présenté son rapport en expliquant la nouvelle procédure utilisée du *crédit budgétaire*, par opposition au *crédit d'engagement* pratiqué habituellement. L'intérêt pratique du crédit budgétaire est de pouvoir réaliser immédiatement des travaux en 2016 sans attendre l'adoption du prochain budget. Un autre intérêt de ce type de crédit (non présent dans le cas qui nous occupe) est semblait-il de pouvoir prévoir un amortissement étalé dans le temps. Mais l'inconvénient de ce type de crédit par rapport au crédit d'engagement est sa durée de « vie » limitée puisque, comme les postes du budget proprement dit, il doit impérativement être utilisé dans le courant de l'exercice (al. 3 de l'art. 44 de la loi cité par le rapport du Conseil communal). En l'occurrence, tous les travaux prévus devront donc avoir été terminés au 31 décembre 2016. De ce point de vue, on a absolument le même résultat, que le crédit (qui est une autorisation de contracter des engagements financiers) soit accordé par le biais d'un poste du budget ou par un arrêté adopté en cours d'exercice. Il est demandé à l'exécutif de n'utiliser la forme de l'arrêté séparé en cours d'année qu'avec parcimonie. Si les dépenses peuvent être prévues au moment d'élaborer le budget, nous avons tout

intérêt à ce qu'elles soient inscrites au budget plutôt que disséminées dans d'autres actes. Cela permettra une meilleure vue d'ensemble des dépenses et du résultat annuel prévisibles et de disposer d'une année entière pour exécuter les travaux plutôt qu'une période écourtée, entre l'adoption de l'arrêté (plus peut-être délai référendaire) et la fin de l'exercice annuel.

M. François Gubler (PS). Ces différents objets ont été discutés lors de nombreuses séances de la Commission du port et des rives et enfin une demande de crédit particulière est adressée. Le groupe socialiste accepte cette demande pour divers objets discutés et approuvés par ladite commission. Ces améliorations bienvenues ou indispensables ne grèveront pas les comptes communaux puisque les moyens proviendront de la réserve du port. Le groupe socialiste entre en matière et vote l'arrêté proposé.

M. Pascal Varesio (PLR). Le PLR a soulevé que l'on parle d'une demande de crédit pour le port, mais qu'il y a aussi des rives dans cette demande. La compréhension de cette demande de crédit doit être comprise comme Port et Rives. La Commission financière a déjà rapporté ce qui touche au crédit budgétaire et au principe de son autofinancement. Le PLR a accepté cette demande de crédit à l'unanimité avec quelques questions de compréhension sur le déplacement de la pompe fécale. L'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres du PLR.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

7. Rapport à l'appui du Règlement pour l'attribution de subventions aux associations d'animations pour les aînés

M. Pascal Bruni (Commission culture, loisirs et sports). Le règlement paraît simple, mais il y a eu pas mal de fil à retordre pour son élaboration. Les aînés ont été convoqués une première fois pour connaître leur sensibilité, voir de quoi ils avaient besoin, ce qu'ils demandaient. On s'est rendu compte que c'était des gens extraordinaires et on les a mis au centre du projet. Un rapport a été préparé avec eux et ils ont pu voir la finalité des travaux. Les aînés ont accepté le projet à l'unanimité. La Commission culture, loisirs et sports invite à en faire de même.

M. Pascal Bruni (La Grappe). La Grappe approuve ce rapport à l'unanimité.

M. Daniel Sigg (Les Verts). Le groupe PS salue ce rapport qui permet enfin de traiter tous les villages de façon identique, de satisfaire tous les groupes d'aînés sans changer les coûts pour la commune. De plus, le groupe espère qu'avec cette nouvelle répartition, une bonne collaboration entre les 3 groupes d'aînés sera encore plus facilitée ! Le PS accepte le rapport à l'unanimité.

M. Pierre-Jean Erard (PLR). Le contexte de la démarche résulte d'une situation où la commune de Milvignes (et les anciennes communes avant elles) arrosent généreusement de subventions les sociétés les plus diverses agissant sur son territoire. Avec le regroupement des trois communes en une seule, il a fallu mettre sur pied une stratégie qui permette de répartir de façon équitable les diverses subventions. Des conventions ont déjà été passées avec une bonne partie de ces sociétés. A l'égard des associations liées aux aînés, le problème se pose de façon particulière du fait que chacun des trois villages possède une telle association, différant chacune par le nombre de ses membres, leur manière de fonctionner plus ou moins généreuse, leur

financement propre, par des cotisations, des collectes ou des dons et, enfin, par l'aide qu'elles reçoivent de la commune, qui va de la distribution gracieuse de leur flyer à une aide plus ou moins substantielle.

Pour mettre en œuvre un traitement sur des critères comparables, la commune a rédigé le présent règlement. Comme tous les règlements, ce dernier présente des passages complexes et difficiles à comprendre. Mais lorsqu'il est décodé, tout s'éclaire. En bref, il est demandé à chacun des clubs actifs dans le domaine des aînés de se muer en une véritable association (au sens habituel des art. 60 et suivants du code civil Suisse) :

- possédant ses propres statuts ;
- tenant à jour une liste de ses membres ;
- percevant des cotisations ;
- tenant des comptes vérifiés et approuvés ;
- émettant un programme annuel budgété.

En conclusion, du fait que le règlement proposé apporte une normalisation de la procédure, davantage d'équité entre les clubs, aucune augmentation ni diminution de coût, une attribution des subventions au meilleur escient possible, le groupe PLR, dans sa grande majorité, approuve le règlement présenté.

Mis au vote, l'entrée en matière et le règlement sont acceptés à l'unanimité.

8. Rapport et arrêté concernant la modification des articles 2.19 et 2.20 de l'Arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux du 30 septembre 2014

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Ce bref rapport technique n'a pas suscité de commentaire particulier au sein de La Grappe. Il apparaît en effet logique d'adapter la législation à la suite de la signature de la convention entre la commune et Eli10. Il est certainement plus sage que la contribution d'équipement ne concerne ni l'alimentation en eau potable ni l'électricité. Dès lors, La Grappe soutient les modifications proposées dans l'arrêté soumis.

M. Stéphane Bondallaz (PLR). Cette proposition de modification vise à adapter les bases légales communales aux conventions conclues avec la société Eli10 sur la gestion des réseaux d'eau et d'électricité. Il s'agit de tenir compte du fait que les contributions et taxes d'équipement en la matière sont désormais perçues par Eli10 conformément auxdites conventions. Le groupe PLR a constaté que les modifications proposées constituaient en définitive une « simple » mais nécessaire adaptation juridique qui n'avait aucune incidence financière ou technique. Le groupe PLR a en conséquence approuvé à l'unanimité la proposition d'arrêté communal.

M. Philippe Bärffuss (PS). Ces modifications sont nécessaires pour être en conformité avec la convention signée Eli10 et n'ont pas d'incidences techniques ni financières. Le groupe PS vote à l'unanimité cette demande de modifications.

M. Philippe Donner (PLR). Le nouvel article 6 parle que les taxes seront indexées sur les coûts de construction de l'Office de la statistique de la ville de Zürich, alors que l'on a un Office fédéral qui est à Neuchâtel et qui édite des coûts pour la région Seeland.

[L'administrateur des finances, M. Clovis Fahrni, répond : l'arrêté a été proposé ainsi par le service des communes et par Eli10.]

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

9. Rapport et arrêté concernant la modification de l'article 62 du Règlement du Conseil général concernant la distribution de l'eau du 17 mars 2015

M. Philippe Bärffuss (PS). Le Groupe PS accepte à l'unanimité cette demande de modification pour les mêmes raisons que l'objet précédent.

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Si l'assemblée a accepté de modifier l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments, il paraît naturel d'en faire de même avec le Règlement concernant la distribution de l'eau. La Grappe accepte la modification de l'article 62 du Règlement relatif à la distribution de l'eau.

M. Stéphane Bondallaz (PLR). Le Groupe PLR accepte à l'unanimité le projet d'arrêté proposé par le Conseil communal.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

10. Rapport et arrêté relatifs à l'attribution d'un crédit pour un subventionnement communal aux soins dentaires des enfants en âge de scolarité

M. Philippe Bärffuss (Commission financière). La commission financière a choisi entre 2 versions calculées par l'administration concernant le montant maximal. C'est un montant maximal de CHF 30'000.- qui a été choisi avec une subvention à 50% (ligne 720 de la déclaration d'impôts). A partir de CHF 80'000.- à cette même ligne, remboursement à 25%. Chose tout à fait hypothétique sachant que les montants versés ces dernières années sont plus proches de centaines de francs que de milliers de francs. La Commission financière préavise favorablement l'arrêté et la demande de crédit budgétaire par 6 voix et 2 abstentions.

M. François Burgat (PLR). Les membres PLR sont d'avis que la règle de détermination du revenu ainsi que de la fortune dans le cadre de l'octroi de la subvention par la Commune est suffisamment claire et permet d'éviter un arrosage large de la subvention ; l'objectif est en effet de venir en aide à des familles qui sont dans une situation financière précaire et non-pas de donner une subvention à large échelle. Le groupe s'est également demandé s'il était nécessaire de fixer un montant maximum de participation aux soins dentaires par enfant en âge de scolarité pour s'assurer de maintenir la dépense dans l'enveloppe du crédit budgétaire de CHF 30'000.-. Après réflexions, le groupe préavise de manière favorable et à l'unanimité des membres présents le rapport tel que proposé par le Conseil communal.

M. Robert Gygi (La Grappe). La Grappe a pris connaissance de ce rapport au sujet des soins dentaires et de son subventionnement. C'est une bonne chose d'avoir un règlement unifié sur la commune. Ce règlement permettra aux familles peu aisées de faire soigner les dents de leurs enfants. Un éventuel échelonnement du revenu de subventionnement selon le nombre d'enfants serait le bienvenu, car le revenu pris en compte est avant déductions. On a aussi parlé de la prise en charge des soins d'orthodontie, mais il n'y a pas accord unanime, car ces soins sont pris en charge par l'AI pour les cas sérieux. Pour cette raison La Grappe accepte cet arrêté dans sa plus grande majorité.

Mme Claude Grimm (Les Verts). Le groupe socialiste est d'avis qu'un subventionnement qui n'est actuellement octroyé que pour les habitants des villages de Colombier et d'Auvernier doit être étendu à toute la commune de Milvignes, ceci dans un souci d'équité envers tous les habitants. Les soins dentaires constituent souvent une charge importante pour les familles et c'est la raison pour laquelle le groupe soutient le projet. Il estime cependant qu'il ne va pas suffisamment loin car il ne prend pas en compte le nombre d'enfants dans une famille. Il est bien clair que les coûts pour les familles augmentent selon qu'elle est constituée de 1 ou de plusieurs enfants. Le groupe socialiste estime par ailleurs que l'orthodontie qui engendre souvent des coûts importants pour les familles doit aussi être prise en compte, c'est pourquoi le groupe déposera 2 amendements, l'un concernant l'orthodontie et un autre afin d'augmenter le plafond du revenu imposable donnant droit aux subventions par rapport au nombre d'enfants.

M. Louis Godet (Vert'Lib) a un amendement formel à proposer au point 1.2 alinéa 4 du traitement de la demande du premier arrêté qui dit : « (...) factures qui leur sont adressées directement par le médecin traitant (...) » et « (...) qui doivent mentionner la position des points. ». Il propose de remplacer par « (...) le médecin dentiste traitant (...) » et « ... qui doivent mentionner les positions tarifaires ainsi que la valeur du point. », ceci pour avoir une compréhension plus claire.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est mis au vote, article par article :

Article 1.2

Vote de l'amendement proposé à l'art. 1.2, al. 4 : accepté à l'unanimité.

Article 1.3

Proposition d'amendement pour remplacer « soins conservateurs », par « soins dentaires y compris l'orthodontie ».

Mme Josette Schaer (CC) rend chacun attentif au fait qu'il faudra vraisemblablement modifier le nom de l'arrêté si cet amendement est accepté. Pour ceux qui connaissent les montants des soins d'orthodontie, un montant de CHF 30'000.- ne suffira pas à subventionner à 50%.

M. Philippe Bärffuss (PS) est d'avis que c'est purement hypothétique, car il y a 365 enfants susceptibles de toucher des subventions, peut-être un peu plus avec le 2^e amendement. Cette subvention proposée telle quelle est un peu une mascarade. Soit ce subventionnement est supprimé, soit on tient à un subventionnement utile et on fait en sorte qu'il soit correct.

M. Louis Godet (Vert'Lib). Concernant l'orthodontie, la pratique usuelle est que les parents assurent leurs enfants depuis qu'ils sont tout petits et les assurances prennent ainsi en charge les traitements. En conséquence, M. Godet ne pense pas qu'il faille étendre cette subvention à l'orthodontie. L'autre problème est que selon le type de traitement, on risque d'aller au-devant d'un subventionnement incontrôlable.

M. Godet souligne également que c'est délicat de changer « soins conservateurs » en « soins dentaires », car chez les enfants c'est en général des obturations et des extractions. Par contre une partie de ce qu'a demandé Mme Grimm est exact, on devrait parler de soins dentaires, mais pas pour l'orthodontie. L'arrêté n'est pas parfait, car si l'on ne parle que de soins conservateurs, les extractions ne sont pas prises en charge.

Donc, il faut diviser cet amendement en deux, parler des « soins dentaires », qui est le terme correct, et mettre à part la question liée à la prise en charge de l'orthodontie.

M. Godet propose donc un sous-amendement : remplacer dans tout l'arrêté les « soins conservateurs » par « soins dentaires », pour être en conformité, et de traiter par un autre sous-amendement la question de l'orthodontie.

M. Philippe DuPasquier (Président). Le premier vote concerne donc le sous-amendement proposé, soit remplacer « soins conservateurs » par « soins dentaires ».

[Compte tenu du manque de clarté de cette terminologie, M. Louis Godet propose de renvoyer l'arrêté au prochain Conseil général, afin de régler cette question. Puis suite du débat.]

M. Philippe Bärffuss (PS). Des parents pauvres pourraient ne pas avoir les moyens d'assurer leurs enfants. Il serait effectivement bien de travailler un peu ces amendements, quitte à prévoir également un plafond pour l'orthodontie. M. Bärffuss reste toutefois persuadé qu'en l'état, ce subventionnement reste une mascarade et qu'il vaudrait mieux le supprimer définitivement.

Mme Dagmar Picci (PLR). Il y a beaucoup de gens de la classe moyenne qui ont des enfants qui auraient aussi besoin de l'orthodontie et qui n'ont pas les moyens.

M. Olivier Steiner (PLR) demande s'il serait possible de faire un vote de principe quant à inclure ou non l'orthodontie, ce qui donne au moins un signal clair pour un vote ultérieur.

M. Hugues Scheurer (PLR). Comme les autorités seront différentes, elles ne seront pas liées par l'autorité actuelle.

M. Pierre-Jean Erard (PLR). La question actuelle est est-ce qu'on inclut l'orthodontie aux soins dentaires.

M. François Burgat (PLR). Il semble qu'il s'agit d'un faux débat, parce que la démarche du Conseil communal est de pouvoir disposer d'une enveloppe pour les familles qui sont dans la précarité. Or, l'on est en train de vouloir mettre en place un système compliqué avec un mode d'arrosage large, ce qu'on ne voulait justement pas. Si c'est effectivement l'esprit de ces discussions, il faudrait retirer cet objet et revenir avec un nouveau projet, car il ne s'agit plus là d'une aide sociale pour les cas précaires.

Mme Claude Grimm (Les Verts). Un autre amendement proposé est d'ajouter à la fin de l'art. 1.3 que le revenu imposable est augmenté de CHF 5'000.- par enfant supplémentaire. En effet, l'étude du rapport montre qu'un subventionnement est proposé sans tenir compte des familles nombreuses qui pourraient en avoir davantage besoin.

Les deux amendements proposés à l'art. 1.3 sont mis au vote, à savoir :

- 1) remplacer « soins conservateurs » par « soins dentaires » dans le titre et remplacer « soins conservateurs » par « soins dentaires y compris l'orthodontie » dans le texte.

Le premier amendement est refusé par 25 non et 13 oui.

- 2) ajouter à la fin de l'article une phrase indiquant l'augmentation du revenu imposable de CHF 5'000.- par enfant.

Ce deuxième amendement est accepté par 34 oui, 2 non, 2 abstentions.

Comme le premier amendement a été refusé, proposition d'un nouvel amendement est faite par **M. Pierre-Jean Erard (PLR)** de remplacer « soins conservateurs » par « soins dentaires excepté l'orthodontie », afin de préciser ce qui est inclus ou non. Cette terminologie est répétée trois fois dans le texte de l'arrêté.

Cet amendement est accepté par 25 oui, 11 non et 2 abstentions.

Mis au vote, l'arrêté dans son ensemble, ainsi amendé, est accepté par 30 oui, 4 non et 4 abstentions.

L'arrêté concernant le crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC accordé au Conseil communal relatif à la participation de la commune aux soins dentaires excepté l'orthodontie est mis au vote et accepté par 28 oui, 6 non, 4 abstentions.

11. Communications du Conseil communal

Mme Marlène Lanthemann :

Concernant la passerelle des Perreuses, suite à la demande faite au Conseil communal d'étudier une deuxième variante, le coût du bureau d'ingénieurs s'élèvera à environ CHF 19'000.-.

Le Conseil communal informe que l'étude de faisabilité des zones de rencontre sur le territoire de Milvignes est arrivée à son terme. En effet, le Conseil communal avait émis le souhait, il y a plus d'une année déjà, de créer des zones de rencontre dans les villages de Bôle, de Colombier et d'Auvernier, zones limitées à 20km/h. Il s'agit à Bôle du centre du village, à Colombier de la rue du Château, depuis la quincaillerie jusqu'à la voûte, (avec une mise à sens unique) et à Auvernier de toute la surface pavée. Les rapports d'expertise ont été envoyés au SPCH la semaine dernière. Un rapport sur la route des Longues-Raies à Colombier a également été déposé, route que le Conseil communal souhaite limiter à 30km/h, pour des raisons de sécurité. Des exemplaires peuvent être consultés à l'administration, à Colombier. Le Conseil communal remercie M. Patrice Blanc qui a accompli un travail remarquable et qui s'est rendu compte, même pour le professionnel qu'il est, de la complexité de l'élaboration de tels rapports.

Mme Edith Aubron :

Le domaine de l'accueil des enfants est en pleine expansion depuis quelques années. La Confédération et le Canton ont mis en place des mesures tant réglementaires que financières incitatives à l'ouverture ou au développement de structures pré- et parascolaires. Celle de Milvignes accueille chaque jour jusqu'à 220 enfants. Après Colombier en 2015, ce sont les locaux d'Auvernier qui sont, en l'état, devenus trop exigus. Actuellement, les locaux du collège sont partagés entre l'école, la crèche privée, le Para'Scol, avec encore le judo et l'orthophonie. Un nouvel espace spécifique dans le bâtiment dit « Les Missions » sera construit pour la crèche. Les locaux du collège pourront alors être réaffectés et aménagés pour le Para'Scol. En attendant, et pour toute l'année scolaire prochaine, les repas de midi seront servis dans le foyer de la salle polyvalente d'Auvernier. La pose d'un plancher provisoire pour faciliter le nettoyage est prévue, ainsi que l'installation des tables pour environ 50 personnes. Cette opportunité permettra d'offrir à notre équipe éducative un espace adéquat pour les repas, afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions. Cette décision ne devrait toutefois

pas perturber les locataires habituels ou ponctuels. Les utilisateurs permanents ont été préalablement contactés ou informés.

Mme Marie-France Matter :

En 2016, le Conseil communal a préparé deux nouveaux supports publicitaires, soit des post-it et des lingettes pour lunettes et écrans.

La Petite Lanterne, qui concerne les enfants de 4 à 6 ans, va s'installer au Théâtre de Colombier. La première « séance découverte » aura lieu samedi 11 juin à 10h00. Des flyers sont à disposition pour la diffusion de l'information.

M. Frédéric Laurent :

Concernant les tumulus néolithiques, Mme Wüthrich, archéologue cantonale, et M. Keiser, directeur du Laténium, confirment de leur grand intérêt. Les recherches ont mis à jour des trouvailles extrêmement intéressantes. Aussi, dans la reconfiguration du parc du Laténium, ils ont choisi de mettre en bonne place les découvertes de Colombier. De grands panneaux didactiques ont été créés et l'un de ces panneaux sera pour Milvignes.

M. Laurent tient à dire également qu'il a fait le choix personnel de ne pas se représenter aux élections et remercie ses collègues pour la collaboration durant ces 3 ans et demi. Ce fut pour lui une grande expérience et un honneur d'avoir fonctionné comme conseiller communal pour la première législature de Milvignes.

12. Interpellations et questions

Interpellation de **M. Jean-François Künzi (PS)**. « *Certains propriétaires ont beaucoup de peine à tailler les haies qui bordent un chemin public. C'est le cas, à plusieurs endroits, mais d'une manière récurrente, le long du sentier du Ministre, à Bôle, très étroit par endroits et signalé comme chemin de sentier de randonnée pédestre. Lorsqu'on l'aborde, à partir du chemin de la Solitude, on doit se baisser tant la voûte végétale est basse et cheminer de profil, ce qui peut aussi s'avérer délicat pour les personnes qui ont le ventre proéminent. Plus bas, dans le voisinage du bâtiment scolaire le plus récent, la situation n'est guère meilleure. Il faut avancer entre une barrière métallique en treillis dont la partie supérieure est, en partie, arrachée et une haie qui empiète singulièrement sur le sentier. Je prie le Conseil communal d'intervenir afin que les propriétaires concernés respectent scrupuleusement leur obligation d'entretien.* »

Mme Marlène Lanthemann (CC). Un article paraîtra la semaine prochaine concernant la taille des haies laissant un délai à fin juin pour que le règlement soit respecté par les propriétaires. Un employé communal se charge effectivement de la surveillance, mais il se peut qu'il n'ait pas tout vu. Dans tous les cas, des courriers sont envoyés si nécessaire et il peut même demandé à une entreprise d'intervenir si les consignes demandées ne sont pas respectées.

Questions

M. Pascal Varesio (PLR). Question 1 : concernant les embûches à la mobilité à Colombier, où peut-on se procurer les résultats de ce sondage qui a été fait jusqu'à fin mars ?

Question 2 : quelle est la raison de l'enlèvement des bordures de trottoirs espacées sur le Chemin des Battieux, entre la route de La Traversière et la Rue Madame-de-Charrière ? Il y avait dans cette petite descente des petits trottoirs espacés qui faisaient

la joie de tous les gamins parce qu'ils sautaient d'une marche à l'autre. Quelle est la raison de la disparition de ces marches de trottoirs ?

Mme Josette Schaer (CC) répond à la question 1. Un article dans le Littoral Région expliquait le résultat de cette enquête. A la commune, c'était un stagiaire qui s'occupait de ce sondage, mais il a quitté la commune. Le nécessaire sera fait pour que figure un petit résumé sur le site internet de la commune.

Mme Marlène Lanthemann (CC) répond à la question 2. Effectivement, à la rue des Battieux se trouvaient des bordures espacées, lesquelles ont été supprimées pour deux raisons. La première raison est due au déneigement et au balayage et la deuxième pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes.

13. Divers

M. Daniel Sigg (Les Verts) est d'avis que la mise en place de la plateforme ECHO est un très bon début. Il souhaiterait toutefois avoir la possibilité de tracer les changements dans les documents. Il constate également un problème de tri par date qui n'est pas possible aujourd'hui et qui, à terme, peut poser problème.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) souhaiterait que chacun encourage au moins 3 personnes à aller voter pour faire augmenter le taux actuel drastiquement bas.

M. Patrice Blanc (PLR). *« Il est vrai que se lancer en politique implique un engagement, souvent de longue durée, si l'on souhaite mener à bien des projets conséquents. Mais je n'aurais jamais pensé, le 9 avril 1974, date de mon entrée au Conseil général de Colombier, au sein du Parti Radical Démocratique, qu'après quarante-deux ans, je serais encore à militer, au sein du Parti Libéral-Radical cette fois, pour le bien de la nouvelle commune de Milvignes. Il y a quatre ans, j'ai hésité à me présenter aux élections communales, mais cette hésitation n'a pas duré car je tenais absolument à vivre la genèse de la commune fusionnée. Je m'étais donc fixé une législature dans le but de participer activement à la construction de cette nouvelle entité communale. Le bilan de cette première législature de Milvignes est réjouissant, ceci grâce à la volonté et à l'engagement de l'ensemble des employés communaux et de nous tous, Conseillers communaux, Conseillers généraux et membres des commissions. Mes récentes activités ou non-activités de pré-retraité, qui par la force des choses sont en décalage avec les activités des laborieux travailleurs, font qu'il m'est difficile d'être présent aux diverses séances car je souhaite pouvoir profiter pleinement de cette belle période de la vie pour voyager. Clairement, je ne sais pas me limiter à une participation restreinte, je m'engage pleinement ou je renonce, raison pour laquelle j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux prochaines élections communales. Ce fut une décision difficile car j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger dans cette très belle salle du Conseil général, qui est magnifiquement agrémentée par les tableaux d'Ivan Moscatelli. Je vous rassure, les autorités communales d'alors n'ont pas investi une fortune pour ces œuvres, nous avons eu la confirmation ce soir, que les Conseillers généraux ont du mal souvent à investir pour l'Art. Non cela est beaucoup plus sympathique. En effet, Monsieur Ivan Moscatelli, d'origine italienne vivait à Colombier et son atelier était situé à la Chaussée Romaine. Suite à sa demande, il a été naturalisé dans ce beau village de Colombier. Heureux et reconnaissant, il a offert ces œuvres à la commune en guise de remerciement et pour agrémenter cette salle qu'il jugeait dénudée et tristounette. Ces œuvres qui représentent les saisons, se prêtent merveilleusement bien à cette salle et lui donnent la classe et la beauté qu'elle mérite. Pour ma part, je n'ai pas eu besoin d'être naturalisé ; originaire de*

Travers, je suis un véritable Roillebot, car depuis ma tendre enfance, je vis dans ce village que j'aime tout particulièrement, ce qui fut la raison principale de mon engagement en politique. J'ai eu le privilège de côtoyer de belles personnalités, en particulier au sein des commissions, notamment la commission d'Urbanisme dont je suis membre depuis quelque quarante ans et la commission technique, qui est en relation directe avec mes compétences professionnelles. J'ai toujours respecté les personnes et les avis de chacun et malgré nos divergences de vues, je me suis fait beaucoup d'amis, de tous bords politiques, ce qui est particulièrement gratifiant. Avec un gros pincement au cœur, je vous quitte ce soir, mais c'est sûr, je suivrai attentivement les débats et décisions de vos autorités. Pour ceux qui se présentent ou se représentent aux élections de ce week-end, je leur souhaite de pouvoir vivre, comme j'en ai eu le privilège, cette belle aventure qu'est la politique communale, et pour toutes et tous, j'adresse mes meilleurs vœux de plein succès pour vos projets. »

Mme Josette Schaer (CC). *« En cette dernière séance du Conseil général de la législature, permettez-moi au nom du Conseil communal de vous adresser un mot de la fin. La mise en place d'une nouvelle commune est une tâche ardue, souvent sous-évaluée. Si la propriété était de rédiger des règlements indispensables à son bon fonctionnement et d'établir un budget, une multitude d'urgences et de projets en souffrance sont venus se greffer petit à petit. Rappelons que la mise en place de la commune de Milvignes n'a pu débuter et à temps très partiel que depuis octobre 2012 pour une entrée en pleine fonction au 1^{er} janvier 2013. Ceci a engendré une forte sollicitation des autorités politiques, tant exécutives que législatives, mais également un engagement conséquent du personnel communal. Si nous, Conseil communal, avons eu parfois l'impression d'être mal compris et critiqué (mais n'est-ce pas le rôle d'un législatif ?), nous devons constater que, tous ensemble, nous avons permis à Milvignes de prendre un bon départ et de s'asseoir dans sa position de grande commune. Le maintien des finances stables n'a pas empêché de nombreux investissements. Les prestations à la population n'ont pas été péjorées, au contraire, et nous avons même eu quelques échos de citoyens anti-fusion qui trouvent, au final, que c'est mieux maintenant. Merci donc à vous tous, non seulement Conseillers généraux, mais également membres des commissions, pour votre engagement pour le temps consacré à la chose publique et la conscience avec laquelle vous avez honoré le mandat délivré par la population. Nous souhaitons plein succès aux courageux qui se sont portés candidats aux prochaines élections et bonne retraite à ceux qui ont choisi d'y renoncer. Pour terminer cette législature 1 de notre commune, nous vous invitons à un verre de l'amitié un peu inhabituel. Des bulles pour la fête, bons résultats financiers obligent, et quelques douceurs dans ce monde de brutes ! Alors santé et longue vie à Milvignes. »*

M. Daniel Bena (La Grappe) souhaiterait connaître le nom des personnes qui ne se représentent pas aux prochaines élections qui sont dans la salle.

Le président demande à ces personnes de se lever.

M. Philippe DuPasquier (Président). *« Nous sommes au terme de l'ordre du jour de ce dernier Conseil général de la législature et j'ai assumé avec intérêt cette fonction de président. Je vous remercie de votre tolérance de milicien, vous avez vu le milicien que je suis également à ce poste. Quelques suggestions à mes successeurs pour la prochaine législature : bien connaître les interpellations, les questions, les motions, les amendements, les sous-amendements. Essayer de faire en sorte que les gens comprennent, que les « divers » de l'ordre du jour soient réservés à des divers très divers. Autre chose que j'avais à rappeler, comme Mme Agnès Decnaeck l'a fait, votez et faites voter, c'est important, et puis avant de trinquer tous ensemble, je voulais*

remercier tous ceux qui ont effectivement pris la décision de pas solliciter de nouveau mandat. Je voulais les remercier et leur proposer de se lever et qu'on les applaudisse. Je voulais quand même adresser ces remerciements et adresser aussi tous mes vœux personnels, pour leurs vies privée et professionnelle, à tous ceux qui s'arrêtent, si l'on peut dire les choses comme ça, et je souhaite bonne chance ce week-end à tous ceux qui continuent. J'espère que l'on aura le plaisir de se retrouver dans les commissions, dans cette salle ou à d'autres occasions dans nos villages pour partager des bons moments et continuer à construire Milvignes ».

La séance est levée à 22h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	Le secrétaire :
Ph. DuPasquier	M. Vida